

Club des Patineurs de Lausanne et Malley (CPLM)

Concept de protection pour les entraînements, camps et manifestations

Version du 03.09.2021

CONDITIONS CADRES

Conformément aux mesures en vigueur, les entraînements, camps et manifestations sportives sont autorisés sous réserve du respect des concepts de protection propres à chaque club et des installations sportives utilisées. Pour les activités sportives nécessitant un contact physique étroit et constant, l'entraînement doit être organisé de telle sorte qu'il se déroule exclusivement par groupes fixes et avec une liste de présence. On parle de contact étroit lorsque des personnes restent longtemps (plus de 15 minutes), ou de manière répétée, à une distance de moins d'un mètre cinquante les unes des autres, sans mesure de protection.

Les cinq principes généraux suivants doivent être respectés :

1. Pas de symptôme

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux entraînements, camps ou manifestations. Elles doivent rester à leur domicile ou hébergement, voire être isolées, et contacter leur médecin. Il est également demandé d'en informer le CPLM si elles ont pris part à des activités du club au cours des jours précédant l'apparition des symptômes.

Toute personne devant observer une période de quarantaine ou d'isolement est tenue de la respecter; la participation à des entraînements ou manifestations est donc exclue pendant celle-ci.

Afin de s'assurer de l'absence de fièvre, la température des patineurs participants pourra être prise à leur arrivée.

2. Garder ses distances

Lors du trajet aller, de l'arrivée dans l'installation sportive, dans les vestiaires, lors des discussions, après l'entraînement ou la compétition et lors du trajet retour – dans ces situations ou d'autres similaires, gardez encore vos distances avec les autres personnes (pas de poignées de main, bises ou autres contacts physiques). Une distance minimale de 1,5m est conservée entre tous les patineurs lorsque cela est possible lors de la pratique sportive au sol et sur glace.

Lors des manifestations, toute mesure visant à limiter les contacts pourra également être mise en place, telle que l'application de parcours de circulation définis ou la création de zones délimitées pour les différentes catégories de personnes présentes.

3. Se laver soigneusement les mains

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec eau et savon ou la solution hydroalcoolique à disposition sur place pour se protéger soi-même et son entourage.

4. Établir des listes de présence

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, le club tient des listes de présence pour tous les entraînements et chaque manifestation. La personne responsable, soit le professeur dirigeant le cours ou la personne supervisant l'organisation et le déroulement de la manifestation, est chargée de tenir une liste exhaustive et exacte ainsi que de la remettre à la personne responsable du plan

coronavirus (voir point 5). Lors des événements du club, un traçage sera également mis en place pour les membres de l'organisation, les participants et leurs coaches, et les éventuels spectateurs. Le club est libre de décider de la forme sous laquelle il souhaite tenir ces listes. Afin de permettre le respect de ces mesures, il est demandé aux patineurs de respecter les groupes fixes dans lesquels ils seront répartis, ainsi que les jours, horaires et lieux d'entraînement assignés dans le planning de la semaine de cours ; toute absence doit également être communiquée à l'avance par écrit (e-mail à administration@cplm.ch et/ou secretaire@cplm.ch et/ou christiane@miles.ch).

Le présent concept de protection, ainsi que les listes de présences et de traçage des contacts établies lors des entraînements ou manifestations doivent être en possession des personnes responsables présentes sur place.

5. Désigner une personne responsable au sein du club

Chaque organisation doit nommer un(e) responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Dans notre club, il s'agit de madame Christiane Miles. Si vous avez des questions, veuillez la contacter directement (+41 79 648 16 58 ou christiane@miles.ch).

6. Prescriptions spécifiques

Dans le cadre des entraînements et camps des groupes compétition, les cours se déroulent en groupes fixes.

Pour les entraînements comme pour les manifestations, les patineurs utilisent différents lieux, notamment les patinoires et le cas échéant les espaces de restauration installés dans celles-ci. Ceux-ci disposent également de leurs propres mesures mises en place pour permettre la reprise des activités, dont chacun: membre de l'organisation, fonctionnaire, coach, patineur ou spectateur, est tenu de s'informer et qu'il convient également de respecter. Ces mesures incluent notamment, de manière non exhaustive, des règles de distanciation et de protection telles que le port du masque dans certaines conditions, et des restrictions de l'utilisation des infrastructures pour limiter les contacts entre différents groupes.

Il est notamment demandé à tous les patineurs de plus de 12 ans, ainsi qu'à toute autre personne dans les espaces où elle est admise, de porter un masque dès l'entrée dans l'enceinte de la patinoire, ceci incluant les couloirs, vestiaires, et autres espaces intérieurs qu'ils seraient amenés à utiliser ; le masque peut être retiré à l'extérieur ainsi que pour la pratique sportive, soit du début de l'échauffement à la fin du cours sur glace ou hors glace.

Ce concept de protection s'applique aux heures d'entraînement de la section patinage artistique du CPLM et des cours d'initiation, ainsi qu'aux camps, cours privés, et manifestations organisés par la section patinage artistique.

Ce concept de protection s'étend également aux patineurs non membres du club prenant part de manière ponctuelle ou régulière aux entraînements, camps ou manifestations organisés par le CPLM.